

Subvention à l'Association «La Sportive et Culturelle des Clairs-Soleils»

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la Convention Locale pour l'intégration des populations issues de l'immigration conclue en 1991 avec l'Etat, la Ville de Besançon et le Fonds d'Action Sociale, a été institué un Fonds d'Aide à la Vie Associative (FAVA). Ce fonds est alimenté par une participation des 3 signataires à hauteur de 20 000 F chacun.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir allouer, dans le cadre de ce fonds et en plein accord entre les signataires, une subvention de 5 000 F à l'Association «La Sportive et Culturelle de Clairs-Soleils» qui organise des actions socio-culturelles et sportives autour de la pratique du football. Il s'agit d'aider à se développer la dynamique qui a vu le jour en septembre 1993 avec les jeunes du quartier : création d'équipes de football seniors et de jeunes engagées en championnat de Ligue.

Les crédits seront imputés au chapitre 945.92/657, programme 93035, code service 47040 qu'il conviendra d'abonder par un virement de 5 000 F du chapitre 945.92/645.93035.47040 du budget primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.